

RECEVU

CONGO

DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/357 du 28/1/1982
DECRET N° /MDS.DCTFI.DFP/22024/

Portant intégration et nomination de
Monsieur SALEM André, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Santé Publique).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

REMARQUES :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 55/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la
catégorie A1 des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 3960/DGSP.DSAF du 7 Novembre 1981, du Di-
recteur des Services Administratifs et Financiers, transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECISION :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 55/44 du 12.02.1965 susvisé, Monsieur GALE C André, né le 3 Décembre 1950 à N'gou, titulaire du Diplôme de Médecine, obtenu à l'Institut de Médecine n° 2 de Shanghai (CHINE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Suppléant, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOURNAL et communiqué partout où besoin sera./-

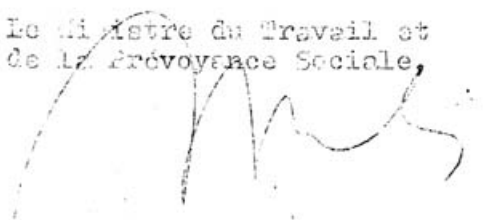
BRASSAVILLE, le 28 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

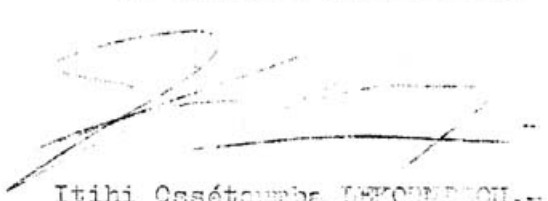

Pierre Darian BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO


Colonel Louis SILVAIN-BOGA.

Le Ministre des Finances


Itihi Ossétoumba

DISTRIBUTIONS :

JORNG	1
DRS/DRF	3
DRS/STF	1
S.D.	3
S.S.P.	1
A.S.A.S.	1
INP/MS.B	1
DOSSIER	3
SGS/SG	2./-